

## Deuxième enfant

Extrait de l'acte de naissance n° 1426

Le 08 décembre 2010

à 19 heures 38 minutes

est né(e)<sup>(1)</sup> Gabin Eliot Thierry

VIDAL

du sexe masculin à QUINCY-  
SOUS SENART (Essonne)

reconnu(e)<sup>(2)</sup>

par<sup>(3)</sup>

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales<sup>(4)</sup>

10 DEC. 2010

L'officier de l'état civil

par délégation



## Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales<sup>(4)</sup>

L'officier de l'état civil

Sceau

## Troisième enfant

Extrait de l'acte de naissance n°

Le

à

heures

est né(e)<sup>(1)</sup>

du sexe

à

reconnu(e)<sup>(2)</sup>

par<sup>(3)</sup>

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales<sup>(4)</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau

## Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales<sup>(4)</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du ... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ».

(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances  
(3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère ».  
(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du ... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ».  
(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances  
(3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère ».  
(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.